PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase siégeant à huis clos, ce mardi 12 janvier 2021, à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: Madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast.

Sous la présidence de Monsieur Christian Martin, maire

Assiste également à la séance, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2021-01-001 **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Christian Martin, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021 et que la municipalité de Saint-Damase est présentement en zone rouge ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'une diffusion des délibérations soit disponible dès que possible après la tenue de la séance.

ADOPTÉE

Rés. 2021-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2021-01-003 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 ET 18 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité :

QUE les deux procès-verbaux des séances extraordinaires tenues le 15 décembre 2020 soient adoptés tel que présenté.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question du public n'est parvenue par la poste ou par courriel

D- 2021-01-004 **DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS-DÉPÔT**

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations des dons et autres avantages reçus par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

Rés. 2021-01-005 **ADOPTION DES COMPTES DU 14 AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET DU 1ER AU 8 JANVIER 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer du 14 au 31 décembre 2020, au montant de 439 157,88 $ soit approuvé.

Que le bordereau des comptes payés et à payer pour la période du 1er au 8 janvier 2021 au montant de 95 883,45 $ soit approuvé.

Que ces bordereaux portant le numéro 2021-01-005 soient annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2021-01-006 **ENGAGEMENT DU PERSONNEL OCCASIONNEL**

CONSIDÉRANT que le coordonnateur en loisirs doit s'assurer du personnel nécessaire à l'arrosage, l'entretien et la surveillance des patinoires ainsi que de la surveillance au gymnase pour différentes activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité que soient engagés comme personnel occasionnel les personnes suivantes :

À l'entretien et à la surveillance de la patinoire et surveillance au gymnase :
Jacob Desrochers, Rosalie Gaucher, Élodie Gaucher, Noémie Dion, Alex Desrochers, Raphaël Choquette, Justino Fernandez et Henriqué Miguel Fernandez, Zacharie Lussier et Tristan Bazinet.

QUE la rémunération soit fixée selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

Rés. 2021-01-007 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 38-32 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION DANS LA ZONE NUMÉRO 111 ET D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS VISANT À BONIFIER L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise à la municipalité afin que les usages complémentaires à l'habitation soient autorisés dans la zone numéro 111 (place Morier-Traversy);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend apporter certaines modifications au règlement afin de faciliter son application et de mieux refléter les caractéristiques du territoire et du milieu bâti ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 novembre 2020, conformément à la loi, par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 3 novembre 2020, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE suite à la période de consultation écrite, la municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 12 janvier 2021, le règlement numéro 38-32 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les usages complémentaires à l'habitation dans la zone numéro 111 et d'apporter certaines modifications visant à bonifier l'application du règlement* ».

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

2020-12-11	MAMH-calcul de l'aide financière pandémie COVID-19, selon le rapport financier exercice 2018 et population 2020

Rés. 2021-01-008 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 37.

ADOPTÉE

M. Christian Martin Maire	Mme Johanne Beauregard Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Christian Martin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Martin, maire